DLP 21-12-82085907

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

3 Juillet 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX   Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

Imprimerie de la Station "Provence-Cote d'Azur-Corse" Directeur-Gérant J. Hasdi CPPAP N° 478 AD

SPECIAL TORDEUSES DE LA GRAPPE

Une intervention préventive est à prévoir entre le 7 et le 11 Juillet (dates à moduler suivant l'exposition des parcelles) pour les zones suivantes :

ARDECHE = Vallée du Rhône de St-Just à St-Montan .

VAUCLUSE et DROME = Vallée du Rhône et contreforts du Ventoux et des Baronnies situés au Nord d'une ligne Orange - Beaumes-de-Venise et celà jusqu'à l'altitude de 250 m. (par exemple Nyons et Mirabel-aux-Baronnies sont exclus) .

VAUCLUSE et BOUCHES-du-RHONE = Plaine et coteaux du Comtat au Nord des Alpilles .

Pour la vallée du Calavon, le Sud du Luberon, les coteaux de l'Est des Bouches-du-Rhône un prochain Bulletin fera le point .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P130